

Nuisances sonores | Les terrasses estivales du XI^e dépassent les seuils

Limités à 4 000 cet été, ces aménagements font désormais partie du décor parisien. Mais d'après les données de la police municipale, plus de 4 500 verbalisations ont été délivrées ces dix-huit derniers mois pour des faits de nuisances sonores. Dont près d'un quart (23,8 %) concernaient le XI^e arrondissement.

Elles sont réapparues aux premières lueurs de l'été sur les trottoirs parisiens. Si elles ont subi, dans un premier temps, la grève des éboueurs, les terrasses estivales bénéficient désormais pleinement du retour des touristes à Paris, presque aussi nombreux qu'avant la crise sanitaire. Autour de 4 000 sont déployées à travers la ville cette année.

Mises en place sur les trottoirs et places de stationnement de la capitale du 1^{er} avril au 31 octobre, ces installations temporaires sont soumises à un règlement strict, réformé en 2021. Elles ne sont, par exemple, pas autorisées à ouvrir après 22 heures. Mais en cette quatrième édition, les consignes peinent encore à être respectées, regrettent les collectifs de riverains. En ligne de mire : les nuisances sonores.

« Quartier Oberkampf, le 22 heures n'est pas respecté »

« La Ville a été très permissive en 2020 (12 000 autorisations). Résultat, elle n'arrive plus à réguler ce qu'elle a mis en place. Des commerçants s'attribuent encore des terrasses, ça part dans tous les sens, constate un membre du collectif parisien Droit au sommeil. La police municipale est plus visible mais n'est pas assez offensive. » Quinze mille contraventions ont toutefois été distribuées l'an passé, indiquait la municipalité en novembre dernier. Et le collectif d'ajouter : « Dans le XI^e, quartier Oberkampf, le 22 heures n'est pas du tout respecté. »

Entre janvier 2022 et juin 2023, ce sont, dans le détail, plus de 4 500 verbalisations qui ont été dressées par la police municipale parisienne pour des raisons de nuisances sonores. Avec près d'un quart (23,8 %) des sanctions dressées dans le XI^e. Sur le podium, se placent ensuite les XVIII^e et V^e arrondissements.

« Le XI^e est festif, la situation est quand même correcte, vu le nombre de débits de boissons, plus de 1 500, dans notre arrondissement », remarque le maire François Vauglin (PS). L'élu explique par ailleurs que les plaintes des riverains ne concernent qu'une poignée de terrasses. « L'ensemble des professionnels respectent plutôt bien le voisinage. Quelques spots posent régulièrement pro-

blème, et pas toujours dans les artères habituelles telles que la rue Saint-Maur et la rue de Lappe. »

Des terrasses ont déjà été confisquées par le passé, « il n'est pas impossible que cela se reproduise », lance François Vauglin qui rappelle toutefois que « la vie nocturne et les bars font partie de l'attractivité du XI^e ».

P.A.